

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 510 (2024)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 17 janvier 2024, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 510 (2024) : Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2024.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté à l'hôtel de ville après de la Direction du greffe durant les heures normales de bureau, sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.carignan.quebec/ma-ville/reglementation/reglements-municipaux/> ou en faisant la demande, par écrit, à l'adresse courriel suivante : greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 22 janvier 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 22 janvier 2024.

Donné à Carignan, ce 22 janvier 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim